

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P., PETIT A., LE MEUR J.Y., CREVEL P., CROCHET K., DORIN C., GUERY A.M, GUILBERT M., HAMEL C., JOUAN Y., MESLIN H., PLATEL T.**

Etait absente excusée : Mme **HAMEL**

Etait absente non excusée : Mme **ROBILLARD**

Mme **HAMEL** a donné procuration à Mme **CROCHET**, pour les décisions à voter lors de la séance.

TRANSFERT D'UNE OPERATION NON BUDGETAIRE.

Au niveau de l'inventaire, une fiche a été faite au compte 21532 (réseau) au lieu du compte 2138 (travaux) concernant des travaux d'assainissement de la crêperie réalisés en 2009. Il faut une délibération pour demander au comptable le transfert car cette fiche concernait des travaux et non le réseau. De plus, si on laissait ces travaux au compte 21532, cela signifierait que ceux-ci seraient transférés à la CREA puisque l'assainissement dépend de la CREA depuis le 1^{er}/01/2010.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de demander au comptable de transférer la fiche, par voie d'opération non budgétaire, du compte 21532 au 2138 (103 CREP) pour 2009.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES/CREA.

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant création de la communauté de l'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe – CREA ;

Vu la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 28 mai 2010 ;

Vu le rapport de présentation de la CLETC ;

Considérant que la fusion engendre un transfert de charges et de fiscalité entre la CREA et les communes des ex communautés de communes de Seine Austreberthe et du Trait-Yainville.

Considérant que la reconnaissance de l'intérêt communautaire relatif au soutien financier des missions locales a été acté par délibération du Conseil de la CREA le 1er février 2010 ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, d'approuver le rapport de la CLETC qui sera annexé à cette délibération, ainsi que les montants transférés.

AVENANTS AUX CONTRATS PHOTOCOPIEURS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 11 Voix Pour et 2 Abstentions, de conserver le photocopieur actuel de la Mairie et d'intégrer le module télécopieur sans changement de durée pour 101 € HT/mois, et de souscrire à la deuxième proposition pour l'école, soit le photocopieur TA DC 2218 avec meuble fourni, chargeur de documents, module recto verso, 2 cassettes papier (A4 et A3) et le module imprimante réseau, en location sur 60 mois à 59.85 € HT/mois. Le Conseil Municipal demande que soit précisé aux enseignantes de faire attention à cette mise en réseau avec les enfants afin de limiter les consommables.

MOTION-TYPE « DEPARTEMENTALISATION DES CAF ».

Les Caisses d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime sont engagées dans un processus visant la mise en place, fin 2011, d'une caisse unique pour l'ensemble du Département.

Les Conseils d'administration des CAF ont été informés du projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de :

- fixer désormais le siège social de la Caisse départementale au Havre,
- proposer un siège administratif à Rouen,
- nommer un Directeur de la Caisse qui soit extérieur au département.

Considérant que plus de la moitié des allocataires de la CAF du département de Seine-Maritime résident sur l'agglomération de Rouen et de la CREA,

Considérant que la CREA représente près de la moitié de la population du département,

Considérant que Rouen est la capitale administrative de la Seine-Maritime, siège du Conseil Général, principal partenaire des CAF,

Considérant que la proposition d'un « siège administratif » à Rouen marque une évolution qui annonce en fait une délocalisation, à terme, vers Le Havre,

Considérant que la Caisse unique ne se fera qu'en respectant les agents de ce service public, leurs conditions de travail et déroulements de carrière,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour et 2 Abstentions, demande formellement à M. Le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, et Messieurs Le Président et Directeur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales que : le siège social de la future Caisse départementale soit situé à Rouen.

RENOUVELLEMENT CAE PASSERELLE

Melle **HULIN** Hélène a été prise pour effectuer l'archivage et des tâches administratives en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle » allant du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010 sur la base de 23/35ème. Mme **CAVELIER** fait lecture du courrier de Melle **HULIN** demandant de renouveler ce CAE-Passerelle. Un bilan de l'avancée de son travail en archivage est joint à sa

lettre, ainsi que ce qui lui reste à effectuer ; il en résulte qu'il restera principalement l'archivage des très anciens documents de la mairie ; ce qui représente encore beaucoup d'heures de tri et de classement.

Avec le CAE-Passerelle, elle peut faire 3 mois de stage pour valider des compétences. Elle a effectué 3 semaines de stage chez Ali-néa. En août dernier. Selon un contact téléphonique, ce jour, avec Pôle emploi, la prise en charge de l'Etat resterait à 90% sur 20h. En vue de satisfaire les besoins en matière d'archivage et éventuellement en administration, sur proposition de Mme **CAVELIER** et après délibération, le Conseil Municipal autorise, par 13 Voix Pour, **M. le Maire** à renouveler la convention entre la Mission Locale et la collectivité ainsi que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi « Passerelle » pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 20/35^{ème} à compter du 01/12/2010 jusqu'au 30/11/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge éventuelle par la Commune d'une formation de l'agent.

POSTES AU SERVICE JEUNESSE.

Mme **CAVELIER** énonce qu'elle a trouvé quelqu'un pour le poste vacant à la rentrée. Ce point a déjà été discuté lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, mais les conditions (durée et taux de prise en charge de l'Etat) des CUI (Contrat Unique d'Insertion) ont encore changées au 1^{er}/08/2010. Ainsi, en raison de ces changements, il faut que le Conseil Municipal délibère sur ces nouveaux critères. Ainsi, il s'avère que les CUI ne peuvent être conclus que pour une durée maximale de 6 mois renouvelable 3 fois avec une prise en charge par l'Etat de 70 à 90 % selon les personnes.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation et en remplacement de Melle **VILLALON**, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 6 mois, renouvelable 3 fois si possible (24 mois), doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 06/09/2010 jusqu'au 05/03/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent. Pour ce poste et en raison de la personne choisie : Melle **DIAS** Jennifer, la prise en charge de l'Etat serait de 70%.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation et en remplacement de M. **COUTURE**, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi ou la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 6 mois, renouvelable 3 fois si possible (24 mois), doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 05/11/2010 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Après présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de ne pas appliquer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée A n°920 située au lieu dit « Le Rouge Pré ».

Après présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal décide, par 13 Voix Pour, de ne pas appliquer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AB n°335, 338 (1/3 indivis) et 314 (1/3 indivis) situées au lieu dit « Les Côtes ».

MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DU GOLF AU SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS.

Mme **PETIT** donne lecture d'une lettre de M. **LEGER**, Président du Syndicat de la Base de Plein Air, demandant au Conseil Municipal de mettre à disposition le terrain communal équipé des équipements sportifs relatifs au golf. La parcelle cadastrée A n°603 serait mise à la disposition du Syndicat durant la durée de son existence. Le Syndicat assurerait l'entretien de la parcelle et des bâtiments. Ce terrain reviendrait de droit à la Commune en cas de dissolution du Syndicat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, par 13 Voix Pour, cette proposition et demande qu'une convention soit signée dans ce sens.

M. **JOUAN** demande d'avoir connaissance de la convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Programme du 11 novembre 2010 : 11H00 : Rassemblement Place de la Mairie
11H15 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts et remises de médailles militaires
11H30 : Vin d'honneur et remise de diplômes du travail.
- **M. le Maire** donne lecture du courrier de remerciements de l'Association des Anciens Combattants pour la subvention communale 2010.
- **M. le Maire** fait part de la proposition du Centre de Gestion 76 concernant les contrats assurances statutaires à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Conseil Municipal décide de demander à la SMACL, assurance actuelle de la Commune, une réactualisation de leurs conditions en matière d'assurances statutaires.
- Organisation d'Éductours à destination des élus du territoire du Parc et du périmètre d'étude de révision de la charte : 1^{er} éductour : 16 octobre 2010 : biodiversité et paysage, 2^{ème} éductour : le 6 novembre 2010 : sensibilisation au développement durable à travers les actions éducatives et touristiques, 3^{ème} éductour : le 27 novembre 2010 : patrimoine et vie culturelle. Il est demandé une participation de 5€ à l'inscription. Les éductours sont ouverts à tous les élus des communes actuelles du Parc et des communes du périmètre de révision de la charte. Les places étant limitées, il est demandé aux élus de s'inscrire, par le biais de la Mairie, le plus tôt possible.
- **M. le Maire** fait part de la qualité des eaux de baignade de la Base de Plein Air et de Loisirs qui est une eau de bonne qualité, contrôle réalisé par l'Agence Régionale de Santé de juin à août 2010.
- **M. le Maire** fait lecture de la réponse concernant la vitesse sur le Halage des cars scolaires. Concernant le transport scolaire vers le collège de Duclair, une maman a signalé en Mairie que certains chauffeurs de car refusent à sa fille de descendre à l'arrêt qui la concerne sous prétexte qu'il n'y a pas de zébra, ni de poteau indicateur, Mme **CAVELIER** a relaté les faits à M. **LEGER**, lors de la dernière réunion du syndicat du collège de Duclair. Mme **CAVELIER** va faire un courrier à M. **MOISSON**, Directeur Départemental des Infrastructures de Clères, dont une copie sera adressée à M. **LEGER**, Président du Syndicat du CES de Duclair, concernant les problèmes de zébrage sur la commune et le manque de marquage d'arrêts existants et non à créer.

- **M. le Maire** fait part de la 2^{ème} édition du Forum Diver(C)ités 2010 organisée par la CREA. Si un élu souhaite y participer, il peut s'inscrire par le biais de la Mairie.
- Le bilan d'activités 2009 du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande est mis à la disposition des élus, sous forme de CDrom et disponible sur le site du Parc. Le **Président du PNBSN** propose de venir répondre aux questions des élus sur les missions et le rôle du Parc, ainsi que les orientations stratégiques de la future Charte du Parc. Pour cela, **M. le Maire** propose d'organiser une réunion de travail.
- **M. le Maire** fait part des mesures proposées par la CREA concernant l'habitat dégradé, la maîtrise de l'énergie et la précarité énergétique. Les élus intéressés peuvent s'inscrire aux formations proposées par le biais de la Mairie.
- **M. le Maire** donne à chaque conseiller municipal le bilan 2009 sur l'activité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la Commune.
- **M. le Maire** annonce que la Viking 76 sera organisée le 03 octobre 2010.
- **M. le Maire** fait lecture du remerciement de M.**PLATEL** pour le présent reçu à l'occasion de son mariage.
- **M. le Maire** fait lecture du remerciement de Mme **FIEFFE** lors de son départ.
- Mme **CAVELIER** propose un pot de bienvenue pour Mme **FIEVE**, Directrice de l'école, le 05 novembre 2011 à l'école après le Conseil d'école.
- Mme **CAVELIER** informe que le Collège de Duclair a un nouveau Principal : Mme **PRESTAUX**, M.**BOCQUET** étant parti à la retraite.
- Dans le cadre des Transeuropéennes organisées par la CREA, Mme **CAVELIER** a inscrit la Commune pour la semaine du lundi 14 au dimanche 20/03/2011.
- La Commune va participer à nouveau cette année à l'opération « Octobre Rose » concernant le dépistage précoce du cancer du sein, en mettant sur la façade de la Mairie le panneau comme l'an passé. Cependant, en raison du manque de participants en 2009, aucune réunion publique ne sera organisée cette année sur la Commune.
- Mme **AGNES** a fait part à Mme **CAVELIER** du bruit occasionné durant les nuits pendant les locations du week-end ou le matin de bonne heure avec le container à verre situé sur la Place J.Lefebvre. Une information à la population et aux locataires de la salle va être donnée afin que le verre ne soit pas jeté la nuit dans le container, mais à des heures raisonnables.
- Mme **CAVELIER** précise que le marquage au sol n'a toujours pas été réalisé en bas de la rue de l'église, au niveau du « cédez le passage ». Ainsi, une auto-école lui a précisé qu'en raison du manque de signalisation, cet endroit peut être considéré comme une priorité à droite.
- M.**JOUAN** demande où en est le contact avec la Commune d'Yville concernant le service d'accueil périscolaire. **M. le Maire** et Mme **CAVELIER** doivent rencontrer prochainement le Maire d'Yville.
- M.**CREVEL** demande pourquoi certaines entrées de barrière ont été faites dans le Conihout et d'autres non. Chaque propriétaire devait voir avec l'entreprise en charge des travaux.
- Mme **CROCHET** souligne qu'au niveau de M.**LAMY**, dans le Conihout, le zébrage a été fait, mais le scotch et la peinture sont restés. M.**LE MEUR** va demander aux employés techniques d'aller vérifier.
- Mme **GUERY** s'occupe du téléthon 2010. Elle propose une réunion le 28/09/10 à 20h00 et va demander à la directrice de l'école de s'associer à cette manifestation.
- M.**PLATEL** a été à la réunion du 10/09/10 à l'école maternelle et les parents d'élèves lui ont demandé qu'en étaient-ils de la VMC et des détecteurs de CO2 à l'école ? M.**LE MEUR** énonce que les services de la DDAS n'y étaient pas favorables, les ventilations basses ont toutes été débouchées, un détecteur de CO2 a été installé dans la chaufferie ; et qu'en est-il du projet d'école ? **M. le Maire** énonce qu'un rendez-vous est prévu le 04 octobre prochain à 18h00 avec M.**HAQUET**, architecte et successeur de M.**HACQUIN**. M.**PLATEL** demande également pourquoi n'y a-t-il pas eu de gâche électrique pour l'ouverture de la barrière de l'école ? M. **LE MEUR** répond que de toute façon il faut que la directrice voit qui se présente à la barrière avant de l'ouvrir, par conséquent une gâche électrique n'aurait aucune utilité en raison de la configuration des locaux.
- Mme **DORIN** demande qu'en 2011, il soit précisé au Comité des Fêtes bien avant le week-end de la St Philibert si une messe est organisée à cette occasion car cette année, il y a eu peu de personnes certainement à cause du manque d'information à ce sujet.
- M.**GUILBERT** demande pourquoi l'accès est fermé à la Base par la rue des américains. Mme **PETIT** précise que c'est l'UC-PA qui a fermé cet accès. **M. le Maire** énonce qu'il y a en Mairie une esquisse, pouvant être consulté par les élus, concernant la rénovation de la Base de Plein Air et de Loisirs. Certains conseillers municipaux proposent qu'une réunion soit programmée avec le Président du Syndicat Mixte de la Base et les élus des deux communes : Jumièges et Le Mesnil-Sous-Jumièges afin que ce projet soit présenté.

Fait en Mairie, le 20 septembre 2010
Le Maire,

Yannick DECONIHOUT.